

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 77 (1985)
Heft: 5

Artikel: Ruhr : 500 millions DM pour assainir friches et terrils : si Bâle n'était que ruines et poussières...
Autor: Steinauer, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ruhr: 500 millions DM pour assainir friches et terrils

Si Bâle n'était que ruines et poussières...

par Jean Steinauer

Avec 17 millions d'habitants, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie fait figure de région mammoth: 28% de la population de la République fédérale d'Allemagne, 28% de son produit national, 30% de ses exportations. Réduisez au tiers ces grandeurs, vous obtenez les dimensions de la Ruhr, cœur industriel du Land. Une région moyenne, soit, mais rappelez-vous l'échelle! Avec 5 millions d'habitants, la seule Ruhr offre un marché intérieur qui se situe entre le Danemark et la Suisse...

La politique régionale qu'on y met en œuvre depuis vingt ans présente naturellement une allure «kolossale», mais son gigantisme tient probablement au caractère intégratif des programmes engagés plus encore qu'aux dimensions du terrain sur lequel ils s'exercent. Autrement dit, si l'on cherche un modèle du côté de la Ruhr pour étudier la conversion de vieilles régions industrielles, on se gardera d'oublier le cadre institutionnel ici présent, celui d'un Etat fédéral où l'amélioration de la structure économique régionale relève tout entière de la compétence des Länder. En toile de fond, bien sûr, le charbon et l'acier. L'extraction minière est drastiquement réduite dès les années 1960, la contraction de la sidérurgie marque la décennie suivante, et comme partout dans l'Europe du Nord-Ouest le redimensionnement de ces industries de base a pour conséquence une hémorragie d'emplois. La Ruhr connaît depuis des années un taux de chômage aussi fort que les régions d'Europe les plus durement touchées sur ce plan, reconnaissait le Dr Peter Becker à la conférence de Leeds des RETI, en septembre dernier; et elle doit compter dans l'avenir avec de nouvelles pertes d'emplois liés au charbon et à l'acier. Raison de plus, concluait-il, pour poursuivre et intensifier la politique régionale engagée depuis vingt ans.

Un catalogue exhaustif

Cette politique, décrite par le Dr Becker comme «la restructuration méthodique de la Ruhr pour en faire une région industrielle d'avenir», a pour jalons trois programmes successifs, mis en œuvre depuis 1968: l'évolution conjoncturelle (notamment les chocs pétroliers) et les problèmes structurels de la sidérurgie (au regard des décisions prises par les Communautés européennes par exemple) ont naturellement remis en cause bien des mesures adoptées. Le dernier programme (1980-1984) tient un peu du catalogue exhaustif. Tout ce qu'il est concevable de faire pour

transformer la Ruhr en paradis terrestre! Un collage de projets déguisé en programme, affirmaient ses détracteurs. Un premier pas dans la bonne direction, rétorquaient ses promoteurs. Qu'on en juge: portant sur une capacité d'investissement de 6,9 milliards de marks, le «programme Ruhr» groupe 80 mesures en sept chapitres, de la formation professionnelle à la protection de l'environnement, de la recherche technologique à la vie culturelle, de la santé publique au transport fluvial. La liste en serait assommante. Mais penchons-nous sur un détail, si l'on ose dire, la politique de reconversion et d'assainissement des friches industrielles. Elle est ainsi décrite par l'expert européen Jacques Robert dans un rapport dressé pour la 1^{ère} conférence des RETI (Lille, avril 1984):

«Les activités en déclin ont laissé et continuent de laisser des quantités considérables de terrains à l'abandon dans des conditions qui dégradent le cadre de vie et empêchent une réutilisation fonctionnelle de ces terrains. Les causes de la formation des friches sont connues: les coûts engendrés par leur assainissement ont toujours eu un effet dissuasif sur les entreprises exploitantes, d'autant plus que lorsqu'elles cessent l'exploitation, elles sont en général dans de mauvaises conditions financières. Par ailleurs les instruments juridiques ont très longtemps fait défaut et sont aujourd'hui encore très imparfaits.

«Afin de donner quelques ordres de grandeur des friches, il existe dans le bassin minier de la Ruhr 183 friches minières et industrielles d'une surface totale de 2500 ha et dont la taille individuelle varie entre 1,5 et 70 ha. Les activités minières ont conduit à la constitution de 231 terrils et remblais d'une surface totale de 2400 ha. Environ 610 ha de friches étaient autrefois affectés à des fonctions de transport et forment autant de césures inutiles dans un espace très densément peuplé. (...)

«Dans le cadre du Programme Ruhr a été créé un Fonds d'Action Foncier (*Grundstücksfonds Ruhr*) pour l'assainissement des friches minières, industrielles et des surfaces de transport abandonnées. En matière de procédure, les municipalités doivent déclarer aux services administratifs déconcentrés du Land les surfaces de friches devant être achetées par le Fonds. Le choix de la destination finale des surfaces en question incombe également aux municipalités. La décision d'achat ou de vente est prise par le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Land en accord avec le Ministre des finances. L'exécution de l'achat, de l'assainissement et de la revente des terrains est confiée à une société d'économie mixte (LEG) qui agit au nom du Land. De 1980 à 1982, 340 ha de friches ont été assainis; 200 ha ont été réutilisés par des entreprises, 120 ha pour des zones de loisirs et 16 ha pour le logement. Le montant du Fonds doit atteindre 500 millions de marks.»

Tout Bâle en ruines

On peut rêver, bien sûr: ce montant est comparable à la totalité des fonds prévus, en Suisse, au titre de la LIM, la loi sur l'aide à l'investissement

dans les régions de montagne. On peut aussi, additionnant les friches industrielles et les terrils de la Ruhr, se représenter qu'ils couvriraient une fois et demie le territoire de Bâle-Ville: un beau champ de ruines et de poussières... De telles comparaisons n'ont pas de sens. Au moins suggèrent-elles, au promeneur que déprime dans les vallons jurassiens la vue des fabriques horlogères fermées, que les difficultés de conversion des régions d'industrie lourde sont aggravées par un saccage de l'espace productif dont les régions d'industrie fine, heureusement pour elles, n'offrent pas d'exemple.

Surtout, le problème des friches attire l'attention sur l'importance du cadre de vie comme facteur de redéveloppement économique. Si les gens de la Ruhr ensemencent leurs terrils et aménagent leurs barrages hydrauliques en zones de détente, ce n'est pas parce que le chômage leur permet de faire de la planche à voile ou des excursions botaniques, mais bien parce qu'un nouveau tissu industriel ne se formera pas sur un territoire nécrosé.